



Paris, le 21 novembre 2014

Des réponses à trouver suite à l'incendie

Deux enquêtes sont en cours. Elles sont indépendantes. L'une a été diligentée par Mathieu Gallet et été confiée à Annick Lecomte, déléguée à l'audit interne. La seconde est menée par une commission d'enquête des élus du CHSCT. Nous serons amenés à veiller à ce que les recommandations issues de ces enquêtes soient prises en compte.

Voici les points sur lesquels nous voulons insister :

1) Une évacuation sans alarme

Il convient de distinguer deux temps :

- L'évacuation partielle de la zone D à F. Normalement, aucun salarié n'aurait dû conserver son poste de travail dans la zone de chantier. L'absence de détection incendie au 8ème étage correspond à un usage dans le périmètre d'un chantier de curage et de désamiantage. Le choix a été fait pour ce secteur d'une évacuation par les pompiers et sans déclenchement de l'alarme. Des salariés ont été oubliés.
- Le défaut de détection incendie a retardé d'environ 15 mn l'alerte des pompiers. Il faut ajouter la perte de précieuses minutes liée à la rupture de la colonne sèche D. Le feu aurait dû être circonscrit plus tôt. En conséquence, à un moment donné, la consigne aurait dû être donnée de déclencher l'alarme dans tous les secteurs de la Maison de la Radio. Cela aurait évité la confusion avec une évacuation générale procédée par la Bac (Brigade anti-criminalité) et les pompiers de Paris, parfois le visage recouvert de suie.

2) L'isolation du chantier

Il reste totalement incompréhensible que le chantier, potentiellement à risques, n'ait pas été isolé des autres zones dans la grande couronne entre B et F. Facteur aggravant, les secteurs concernés sont censés répondre aux normes IGH (Immeuble grande hauteur) qui obligent à respecter leur compartimentage.

3) La continuité d'antenne

En 2011, une panne électrique liée au chantier du parking avait provoqué une rupture d'antenne. Un protocole avait donc été revu ensuite pour assurer la continuité d'antenne. Si l'incendie n'a pas suscité une rupture d'antenne, un programme de secours a été lancé. L'erreur a été de ne pas appliquer immédiatement la procédure qui consistait à émettre de Mangin.

4) La communication de la direction

La communication a été désastreuse. L'imminence du passage de la commission de sécurité de la Préfecture de police pour valider la réouverture au public a probablement influencé la direction. Bilan, le post-traumatisme des salariés a été amplifié. Comment se sentir en confiance et en sécurité avec un tel déni de la réalité ?

Contact : unsa@radiofrance.com – 01867 –
www.unsaradiofrance.fr – Sur Facebook et Twitter